

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE VALCOURT

### SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2018

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VALCOURT, LE LUNDI 03 DÉCEMBRE 2018 À 19H00 :

LA SÉANCE EST SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR

Renald Chênevert

MAIRE

#### MADAME ET MESSIEURS LES CONSEILLERS

#### PRESENTS :

Jacques Blanchard siège 1  
Vicky Bombardier siège 2  
Pierre Tétrault siège 3  
Jimmy Royer siège 4

#### ABSENTS

Dany St-Amant siège 5  
Julien Bussièrès siège 6

Étaient également présentes : Karine Boucher, directrice générale  
Manon Beauchemin, greffière

#### ORDRE DU JOUR

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
2. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
  - 2.1 Séance ordinaire du 5 novembre 2018  
Séance extraordinaire du 8 novembre 2018
3. **ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER**
4. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
5. **CORRESPONDANCE**
  - 5.1 Correspondance reçue au cours du mois de novembre 2018
6. **COMPTE-RENDU**
  - 6.1 Comités Ville
  - 6.2 Valcourt 2030
7. **URBANISME - DEMANDE AU CCU**
8. **ADMINISTRATION**
  - 8.1 Séances ordinaires du Conseil pour l'année 2019
  - 8.2 Nomination des maires suppléants pour l'année 2019
  - 8.3 Confirmation de la divulgation des intérêts pécuniers des membres du Conseil municipal
  - 8.4 Dépôt du registre public des déclarations en vertu du code d'éthique et déontologie des élus municipaux
  - 8.5 Fermeture des bureaux de l'Hôtel de ville et Aréna - Période des fêtes

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

- 8.6 Résolution de concordance, de courte échéance et de prolongation relativement à un emprunt par billets au montant de 486 300 \$
- 8.7 Programme de gestion des archives
- 8.8 Logiciels Gestions des conseils et documents
- 8.9 Autorisation de virement de crédit à l'excédent affecté Valcourt 2030
- 8.10 Autorisation d'affectation à l'excédent affecté - Ressource humaine aux réseaux d'aqueduc et égout
- 8.11 Demande de l'équipe municipale
- 9. DEMANDE AU CONSEIL ET DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE**
- 9.1 Trans-Appel - Demande d'adhésion 2019
- 9.2 Club de patinage artistique de Valcourt - Demande de commandite
- 9.3 Centre d'art de Richmond - Demande de contribution financière pour les travaux du Mont-Saint-Patrice
- 9.4 Club de ski de fond jeunesse - Demande de contribution financière
- 9.5 Filles d'Isabelle - Demande pour un accès gratuit au Centre communautaire
- 10. SERVICES RÉCRÉATIFS ET COMMUNAUTAIRES**
- 10.1 Festival Country Rétro de Valcourt - Demande au Conseil
- 10.2 Entente intermunicipale complémentaire des loisirs entre la Ville et le Canton de Valcourt
- 11. TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU**
- 11.1 Entente intermunicipale complémentaire relative à l'alimentation en eau potable entre la Ville et le Canton de Valcourt
- 11.2 Défilé et activités dans le cadre du Festi-Val en neige - Édition 2019
- 11.3 Fourniture de matériaux - Présentation et acceptation de soumission
- 11.4 Travaux rue Cartier - Directives de changements
- 11.5 Système d'instrumentation et de contrôle du système de télémétrie des réseaux d'aqueduc et égout - Autorisation de mandat à Scadalliance
- 12. AFFAIRES DIVERSES**
- 12.1 Offre de service - Mise à jour du Plan de sécurité civile pour l'année 2019
- 12.2 Sécurité civile - Demande d'aide financière volet 1
- 12.3 Régie intermunicipale de protection contre l'incendie - Adoption du budget 2019
- 12.4 Service regroupé intermunicipal en ingénierie
- 13. VARIA**
- 14. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE L'ordre du jour, de la présente assemblée, soit accepté, tel que présenté et ajouter les sujets suivants :

**RUE CARTIER – AUTORISATION DE PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS SUPPLÉMENTAIRES POUR LA SURVEILLANCE DE CHANTIER**

**PROJET CARBONEUTRE – DEMANDE POUR AGRANDISSEMENT DU JARDIN COMMUNAUTAIRE**

**DÉNEIGEMENT DES ENTRÉES DES BÂTIMENTS DE LA VILLE**

ADOPTÉE

301-18-12-03

### **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2018 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 NOVEMBRE 2018**

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 5 novembre 2018 et la séance extraordinaire du 8 novembre 2018, au moins vingt-quatre (24) heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre 2018 soit accepté ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 novembre 2018 soit accepté.

ADOPTÉE

302-18-12-03

### **ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER**

SUR PROPOSITION FAITE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la liste des comptes à payer au 30 novembre 2018 soit acceptée,

QUE le trésorier soit autorisé à émettre les chèques en conséquence de la Ville de Valcourt, tel que présenté en Annexe « A » totalisant la somme de 526 039.94 \$ cinq cent vingt-six mille trente-neuf dollars et quatre-vingt-quatorze cents.

#### **Certificat de disponibilité de crédits**

\_\_\_\_\_  
Paul Roy, Trésorier

\_\_\_\_\_  
Date

ADOPTÉE

303-18-12-03

**CORRESPONDANCE**

Madame la Directrice générale présente la correspondance du mois.

Une liste de toute la correspondance reçue est transmise aux conseillers en annexe.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal autorise monsieur le Maire Renald Chênevert et madame la conseillère Vicky Bombardier à participer au dîner annuel de Noël du Centre d'action bénévole de Valcourt et Région, le mardi 11 décembre 2018 au Club de golf, représentant un coût de 12 \$ / personne.

ADOPTÉE

304-18-12-03

**SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2019**

ATTENDU QUE l'article 319 de la *Loi sur les Cités et Villes* précise que le Conseil de toute municipalité établit, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires en fixant le jour et l'heure ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal tiendra ses séances ordinaires, pour l'année 2019, à l'Hôtel de Ville de Valcourt à 19h00, les dates suivantes :

14 janvier	(2 <sup>e</sup> lundi)
04 février	
11 mars	(2 <sup>e</sup> lundi)
01 avril	
06 mai	
03 juin	
02 juillet	(mardi)
12 août	(2 <sup>e</sup> lundi)
03 septembre	(mardi)
07 octobre	
04 novembre	
02 décembre	

ADOPTÉE



**306-18-12-03** **FERMETURE DES BUREAUX DE L'HÔTEL DE VILLE ET ARÉNA**  
**PÉRIODE DES FÊTES**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte la fermeture des bureaux de l'Hôtel de Ville et de l'Aréna, pour la période des fêtes, soit du 21 décembre 2018 à compter de midi jusqu'au 02 janvier 2019 (inclusivement);

QUE le Conseil municipal reconnaît les jours fériés établis dans la Politique des Bénéfices marginaux. (soit les 24, 25, 26, 31 décembre et 01 et 02 janvier).

ADOPTÉE

**307-18-12-03** **RÉSOLUTION DE CONCORDANCE, DE COURTE ÉCHÉANCE ET DE**  
**PROLONGATION RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT**  
**DE 486 300 \$**

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Valcourt souhaite emprunter par billets pour un montant total de 486 300 \$ qui sera réalisé le 11 décembre 2018, réparti comme suit :

<b>Règlements d'emprunts #</b>	<b>Pour un montant de \$</b>
518	352 800 \$
518	133 500 \$

ATTENDU QU' il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 518, la Ville de Valcourt souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt avait le 10 décembre 2018, un emprunt au montant de 486 300 \$, sur un emprunt original de 1 037 100 \$, concernant le financement du règlement d'emprunt numéro 518;

ATTENDU QUE en date du 10 décembre 2018, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

ATTENDU QUE l'emprunt par billets qui sera réalisé le 11 décembre 2018 inclut les montants requis pour ce refinancement;

ATTENDU QU' en conséquence et conformément au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance du règlement d'emprunt numéro 518;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

- QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :
1. les billets seront datés du 11 décembre 2018;
  2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 11 juin et le 11 décembre de chaque année;
  3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
  4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

<b>2019.</b>	<b>71 800 \$</b>	
<b>2020.</b>	<b>74 700 \$</b>	
<b>2021.</b>	<b>77 600 \$</b>	
<b>2022.</b>	<b>80 800 \$</b>	
<b>2023.</b>	<b>84 000 \$</b>	<b>(à payer en 2023)</b>
<b>2023.</b>	<b>97 400 \$</b>	<b>(à renouveler)</b>

- QU' en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 518 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 11 décembre 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

- QUE compte tenu de l'emprunt par billets du 11 décembre 2018, le terme originel du règlement d'emprunt numéro 518, soit prolongé de 1 jour.

ADOPTÉE

### 308-18-12-03 SOUSSION POUR L'ÉMISSION DE BILLETS - RÈGLEMENT 518

Date d'ouverture :	3 décembre 2018	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	3 ans et 6 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Taux de coupon d'intérêt moyen :	3,0673 %
Montant :	486 300 \$	Date d'émission :	11 décembre 2018

- ATTENDU QUE la Ville de Valcourt a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 11 décembre 2018, au montant de 486 300 \$;

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

ATTENDU QU' à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de *la Loi sur les cités et les villes* (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

### 1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

71 800 \$	2,65000 %	2019
74 700 \$	2,80000 %	2020
77 600 \$	3,00000 %	2021
80 800 \$	3,10000 %	2022
181 400 \$	3,15000 %	2023

Prix : 98,61300

Coût réel : 3,49786 %

### 2 - BANQUE ROYALE DU CANADA

71 800 \$	3,65000 %	2019
74 700 \$	3,65000 %	2020
77 600 \$	3,65000 %	2021
80 800 \$	3,65000 %	2022
181 400 \$	3,65000 %	2023

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,65000 %

### 3 - CD DU VAL-SAINT-FRANCOIS

71 800 \$	3,82000 %	2019
74 700 \$	3,82000 %	2020
77 600 \$	3,82000 %	2021
80 800 \$	3,82000 %	2022
181 400 \$	3,82000 %	2023

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,82000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Ville de Valcourt accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 11 décembre 2018 au montant de 486 300 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 518. Ces billets sont émis au prix de 98,61300 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉE

**309-18-12-03**     **PROGRAMME DE GESTION DES ARCHIVES**

ATTENDU QUE     la Ville de Valcourt reconnaît l'importance des archives dans la constitution de la mémoire collective;

ATTENDU QUE     la Ville de Valcourt reconnaît son rôle dans la conservation et la diffusion des archives publiques et pour se faire, il y aurait lieu d'établir un *Programme de gestion des archives* de la Ville de Valcourt;

ATTENDU QUE     les objectifs généraux de ce programme sont les suivants :  
- Fournir aux gestionnaires et aux employés les normes et pratiques en regard de la gestion des archives;  
- Uniformiser la gestion des archives au sein de la municipalité;  
- Assurer le respect des obligations légales et réglementaire relative à la gestion des archives;

ATTENDU QUE     la portée du programme comporte une politique et les procédures qui s'y rattachent, balisent la gestion des archives de la Ville de Valcourt tout au long de leur cycle de vie. Notamment : on y précise les responsabilités de chacun ; on y présente les dispositions générales quant à la conservation, la classification, le repérage, le transfert, l'élimination et la consultation des archives.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE                     le Conseil municipal adopte le *Programme de gestion des archives*, telle que déposée en annexe et qui comporte l'ensemble des politique, procédures et outils de gestion nécessaires à une bonne gestion des archives, tels que :

- Plan de classification;
- Calendrier de conservation;
- Directive de nommage;
- Procédure de déclasserement;
- Procédure de consultation des archives;
- Procédure de destruction sécuritaire.

ADOPTÉE

**310-18-12-03**     **LOGICIELS GESTIONS DES CONSEILS ET DOCUMENTS**

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE                     le Conseil municipal accepte le renouvellement du contrat d'entretien et soutien des applications, pour l'année 2019, venant de la firme PG Solutions pour les logiciels «Gestion des Conseils» et «Gestion des documents», telle que détaillée dans l'offre datée du 1<sup>er</sup> décembre 2018, représentant un montant total de 2 520.00 \$ (taxes non incluses).

ADOPTÉE

**311-18-12-03 AUTORISATION DE VIREMENT DE CRÉDIT À L'EXCÉDENT AFFECTÉ VALCOURT 2030**

ATTENDU QUE les programmes de subventions de la municipalité pour l'accès à la propriété et pour les travaux de rénovations d'enseignes sont maintenant terminés;

ATTENDU QUE le Conseil municipal désire affecter au projet Valcourt 2030 les sommes disponibles de ces deux (2) programmes;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal autorise le trésorier à récupérer le montant de 25 000 \$ provenant de l'excédent affecté au programme d'accès à la propriété et le montant de 5 000 \$ provenant de l'excédent affecté pour le programme d'enseignes et à verser ce montant total récupéré de 30 000 \$ à l'excédent affecté au projet Valcourt 2030.

ADOPTÉE

**312-18-12-03 AUTORISATION D'AFFECTATION À L'EXCÉDENT AFFECTÉ RESSOURCE HUMAINE AUX RÉSEAUX D'AQUEDUC ET ÉGOUT**

ATTENDU QUE le Conseil municipal a prévu l'ajout d'une ressource humaine additionnelle, à compter de l'année 2019, afin de prendre en charge les suivis administratifs du service de traitement et de distribution de l'eau potable ainsi que des réseaux d'égouts pluvial et sanitaire et du traitement des eaux usées;

ATTENDU QU' il existe des montants accumulés pour le service d'aqueduc et d'égout en prévision de projets futurs;

ATTENDU QUE le Conseil municipal désire approprier une partie de ces montants accumulés en vue de l'affecter au budget de l'année 2019 et subséquents, ceci afin d'amoinrir le coût additionnel sur le budget occasionné par cette nouvelle ressource;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal autorise le trésorier à approprier un montant de 115 000 \$ de l'excédent affecté à l'aqueduc et un montant de 50 000 \$ affecté à l'excédent égout et à verser la totalité du montant de 165 000 \$ à l'excédent affecté Ressource humaine – réseaux aqueduc et égout

ADOPTÉE

**313-18-12-03 DEMANDE DE L'ÉQUIPE MUNICIPALE**

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte les demandes des employés, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 et ainsi modifie la *Politique des bénéfices marginaux*, en conséquence, soit :

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

- L'ajout, après l'article 7.2, de l'article 7.3 suivant :  
**7.3 Semaine de travail – Service des travaux publics**  
*La semaine de travail pour les employés au service des travaux publics est de 40 heures, du lundi au dimanche*

- L'ajout du paragraphe suivant, à la fin de l'article 8.1 :  
*Pour les employés du service des travaux publics, le temps supplémentaire sera payé après les quarante (40) heures effectuées, et après douze (12) heures effectuées la même journée et ce, dès le 4 décembre 2018.*

*À noter que cette modification est un «projet pilote» pour l'année 2018-2019.*

- Abroger les articles 28.1 et 28.2 et les remplacer par les articles suivants :

28.1 *Afin de faire bouger les employés et en lien avec les saines habitudes de vie, toutes inscriptions d'un employé à une activité physique offertes par les municipalités faisant parties de l'entente intermunicipale des loisirs seront remboursées à 50 % du coût d'inscription au même titre que celles organisées par la Ville, jusqu'à concurrence de 200 \$ de remboursement par année.*

28.2 *Le Conseil municipal accepte de rembourser les frais encourus par les employés municipaux ainsi que les membres de leur famille pour les activités suivantes utilisées dans la municipalité, et ce, peu importe le lieu de résidence de l'employé :*

- **Camp Jour**
- **Piscine**
- **Patin libre**

- L'ajout de l'article 30.4 :

### **30.4 Période de vacances – employés saisonniers**

*Considérant le titre d'employé saisonnier et l'objectif recherché dans ce genre de poste, ces employés auront droit à une (1) semaine de vacance pendant la période estivale, soit du quinze (15) juin au quinze (15) septembre. Si un employé cumule plus d'une (1) semaine de vacances, il pourrait prendre ces congés, selon la procédure établie, avant et /ou après la période de référence.*

- Que l'article 31.2 soit ajouté :

### **31.2 – Horaire estival – Service des travaux publics**

*Le service des travaux publics est fermé le vendredi dès 13h pour la période estivale, soit de la semaine de la Fête de la St-Jean-Baptiste à la semaine précédant la Fête du travail.*

*Les employés de ce service auront une pause diner de trente (30) minutes, du lundi au jeudi et aucune pause diner le vendredi.*

*Afin de maintenir un niveau de qualité pour les services offerts aux citoyens, si nécessaire les rendez-vous sont possibles les vendredis après-midi. Les employés concernés devront se rendre disponibles et également pour les événements prévus à ces plages horaires.*

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

- Modifier l'article 34.1 afin de remplacer le paragraphe 2 par :

*Tout employé à temps complet possède une banque de congés maladies annuelle de cinq (5) journées. Au 31 décembre de chaque année, les heures inutilisées seront payées pour un maximum de trois (3) jours.*

*Les employés saisonniers ont également une telle banque, mais seulement au prorata des heures travaillées, l'année civile précédente.*

- Modifier l'annexe D, en remplaçant par :

*La prime d'inspection et de nuit pour l'enlèvement de la neige est au montant de dix (10) dollars par jour.*

- Modifier l'annexe H, afin que les salaires des employés saisonniers de la piscine et du camp de jour soient indexés, tel que proposé : (voir tableau)
- Abroger toutes décisions concernant une prime forfaitaire pour le déneigement à main des entrées des bâtiments municipaux. (pelletage) Dans l'éventualité où un employé des travaux publics ferait cette tâche, il serait rémunéré selon son taux horaire régulier, sans que le droit de rappel soit applicable.

ADOPTÉE

314-18-12-03

**TRANS-APPEL - DEMANDE D'ADHÉSION 2019**  
**TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF**

ATTENDU QU' en matière de transport adapté, la Ville doit rendre disponible ce service à ses citoyens;

ATTENDU QUE la Ville souhaite que Trans-Appel continue à offrir ce service pour les citoyens de la Ville de Valcourt;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt accepte que la Ville de Windsor soit désignée organisme mandataire du service de transport adapté, tel que stipulé initialement dans le protocole d'entente;

QUE la Ville de Valcourt accepte que la Ville de Windsor délègue à l'organisme sans but lucratif Trans-Appel, l'organisation du service de transport adapté;

QUE le Conseil municipal de la Ville de Valcourt accepte d'adhérer au service de Transport adapté, Trans-Appel Inc., pour l'année 2019, et de payer la quote-part qui s'établit à 4.00 \$ par personne pour un montant total de 9 052.00 \$ (2 263 citoyens à 4.00 \$);

QUE la Ville de Valcourt accepte la tarification suivante pour chacun des déplacements des personnes admises :

Déplacement local : 3.50 \$

Déplacement Sherbrooke 8.00 \$

QUE la Ville de Valcourt accepte les prévisions budgétaires 2019 de l'organisme Trans-Appel.

ADOPTÉE

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

315-18-12-03

### CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE VALCOURT - DEMANDE DE COMMANDITE

ATTENDU QUE *le Club de patinage artistique de Valcourt sollicite une aide financière en vue du spectacle de fin d'année le 30 mars prochain;*

ATTENDU QUE *le commanditaire bénéficiera d'une visibilité dans le Programme souvenir du spectacle;*

ATTENDU QUE *le comité consultatif de commandites (CCC) recommande au Conseil l'acceptation de la demande par l'achat d'une (1) page dans le programme souvenir, représentant un montant de 125 \$ étant donné que celle-ci respecte les critères et orientations établis dans la *Politique de contributions et commandites de la Ville de Valcourt*;*

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE *le Conseil municipal de la Ville de Valcourt accepte de verser une contribution financière un montant de 125 \$ au *Club de patinage artistique de Valcourt*, par l'achat 1 page dans le Programme souvenir du spectacle.*

ADOPTÉE

316-18-12-03

### CENTRE D'ART DE RICHMOND - DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR LES TRAVAUX DU MONT-SAINT-PATRICE

ATTENDU QUE *le Conseil municipal a reçu une demande de contribution financière venant du *Centre d'art de Richmond* pour la réalisation de travaux d'amélioration et de restauration du *Couvent Mont-Saint-Patrice*;*

ATTENDU QUE *le comité consultatif de commandites (CCC) recommande au Conseil de refuser ladite demande, étant donné que celle-ci ne respecte pas les critères et orientations établis dans la *Politique de contributions et commandites de la Ville de Valcourt*, (*hors Valcourt*);*

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE *le Conseil municipal de la Ville de Valcourt refuse la demande de contribution financière demandée par le Centre d'art de Richmond.*

ADOPTÉE

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

317-18-12-03

### CLUB DE SKI DE FOND JEUNESSE DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ATTENDU QUE le projet pour la création d'un *Club de ski de fond jeunesse* est une initiative de parents et professeurs d'éducation physique de l'école La Chanterelle, créé depuis l'année dernière;

ATTENDU QU' une demande de contribution financière est demandée au Conseil pour la poursuite des activités établies, activités d'initiation pour les écoles environnantes;

ATTENDU QUE le comité consultatif de commandites (CCC) recommande au Conseil, l'acceptation d'une contribution financière au montant de 1 700 \$, soit 1 000 \$ pour l'achat d'un rouleau et 50 \$ par membre (soit 14 membres de la Ville de Valcourt), étant donné que celle-ci respecte les critères et orientations établis dans la *Politique de contributions et commandites de la Ville de Valcourt*;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal de la Ville de Valcourt accepte la recommandation du CCC soit de verser une contribution financière au montant de 1 700 \$ au *Club de ski de fond jeunesse*.

ADOPTÉE

318-18-12-03

### FILLES D'ISABELLE DEMANDE POUR UN ACCÈS GRATUIT AU CENTRE COMMUNAUTAIRE

ATTENDU QUE les *Filles d'Isabelle* organisent la vente de livres usagés au profit de la Fondation CHU Sainte-Justine et pour se faire demande au Conseil municipal, la gratuité du Centre communautaire pour la vente de livres les 23-24 et 25 mai 2018 ainsi que l'accessibilité aux entrées de l'aréna et du Centre communautaire pour le dépôt des livres, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2019;

ATTENDU QUE le comité consultatif de commandites (CCC) recommande au Conseil l'acceptation de la demande du prêt gratuit du Centre communautaire ainsi que l'accessibilité à l'entrée de l'aréna pour le dépôt des livres, étant donné que celle-ci respecte les critères et orientations établis dans la *Politique de contributions et commandites* de la Ville de Valcourt;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte les recommandations du CCC, soit l'accès gratuit du Centre communautaire, pour la vente de livres ainsi que l'accessibilité à l'entrée de l'aréna pour le dépôt des livres.

ADOPTÉE

319-18-12-03

**FESTIVAL COUNTRY RÉTRO DE VALCOURT - DEMANDE AU CONSEIL**

ATTENDU QUE *Drummondville en Fête*, organisme sans but lucratif, souhaiterait présenter, du 26 au 30 juin 2019, un festival country-rétro à Valcourt, soit sur les terrains de l'aréna tout en permettant le stationnement d'environ une centaine de véhicules récréatifs; Pour se faire, l'organisme demande au Conseil :

- Une subvention équivalente au coût de location de l'aréna;
- Accès gratuit aux terrains avoisinants de l'aréna;
- Circulation restreinte sur une partie du Boulevard des Cyprès, soit de l'avenue du Parc à la rue de la Montagne;

ATTENDU QU' en compensation l'organisme s'engage à :

- offrir l'admission gratuite aux citoyens de la Ville, à la soirée du vendredi ;
- remettre l'argent recueilli lors de la messe country à la paroisse Sainte-Famille de Valcourt;
- offrir une publicité de la municipalité dans leur programmation;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal de la Ville de Valcourt accepte la demande de contribution financière à *Drummondville en Fête*, soit l'équivalent du coût de location de l'aréna, pour la période de l'événement;

QUE l'organisme devra remettre les lieux dans le même état qu'ils se trouvaient au moment de l'accès à l'aréna et défrayer seulement le coût direct des frais de ménage et nettoyage facturés à la municipalité (maximum 250 \$);

QUE le Conseil municipal accepte l'accès aux terrains avoisinants de l'aréna, conditionnellement que les propriétaires respectifs acceptent également; et que les organisateurs s'engagent à remettre les terrains dans le même état qu'ils se trouvaient avant l'activité;

QUE le Conseil demande à ce que les remorques, roulottes et autres, des participants demeurent dans le stationnement de l'aréna et non sur les terrains gazonnés;

QUE le Conseil municipal accepte une circulation à sens unique sur une partie du Boulevard des Cyprès, soit de l'avenue du Parc à la rue de la Montagne, du 28 au 30 juin 2019;

QUE la Ville de Valcourt se dégage de toute responsabilité en lien avec les activités;

QUE les organisateurs fournissent une assurance responsabilité civile et matérielle de 5 000 000 \$ et une assurance locative de 100 000\$ laquelle copie de police devra être transmise, au plus tard 10 jours avant l'événement.

ADOPTÉE

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

320-18-12-03

### **ENTENTE INTERMUNICIPALE COMPLÉMENTAIRE DES LOISIRS ENTRE LA VILLE ET LE CANTON DE VALCOURT**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal autorise monsieur Renald Chênevert, Maire et madame Karine Boucher, directrice générale, à signer pour et au nom de la Ville de Valcourt «*L'Entente intermunicipale complémentaire des Loisirs*» pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2022, entre la Ville et le Canton de Valcourt, telle que proposée en annexe qui fait partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

321-18-12-03

### **ENTENTE INTERMUNICIPALE COMPLÉMENTAIRE RELATIVE À L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ENTRE LA VILLE ET LE CANTON DE VALCOURT**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal autorise monsieur Renald Chênevert, Maire et madame Karine Boucher, directrice générale, à signer pour et au nom de la Ville de Valcourt «*L'Entente intermunicipale complémentaire relative à l'alimentation en eau potable*» pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2021, entre la Ville et le Canton de Valcourt, telle que proposée en annexe qui fait partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

322-18-12-03

### **DÉFILÉ ET ACTIVITÉS DANS LE CADRE DU FESTI-VAL EN NEIGE - ÉDITION 2019**

ATTENDU QUE le Conseil municipal a reçu une lettre, datée du 5 novembre 2018, venant du Musée de l'ingéniosité J. Armand Bombardier afin d'obtenir la collaboration de la Ville de Valcourt pour l'organisation de la parade dans le cadre du Festi-Val en Neige, le samedi 02 février 2019;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte les services demandés par le Musée de l'ingéniosité J. Armand Bombardier de Valcourt, le samedi 02 février 2019, soit

- La fermeture des rues par lesquelles la parade passera;
- Fournir et installer les barrières afin de fermer les rues au cours du défilé;
- Enneiger, s'il y a lieu et si la température le permet, les rues sur une largeur de 5 à 6 pieds et d'une profondeur de 6 pouces et déneiger les rues après la parade;
- Fermeture d'une partie de l'avenue J.Armand Bombardier, (soit de l'avenue du Parc au boulevard des Érables) de 8h à 17h.

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

Cette acceptation est conditionnelle à ce que les organisateurs laissent, en tout temps, lors de la parade, un accès à la circulation locale ou urgente dans les rues.

ADOPTÉE

323-18-12-03

### **FOURNITURE DE MATÉRIAUX PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DE SOUMISSION**

ATTENDU QUE des demandes de soumissions pour la fourniture de matériaux pour le service des travaux publics ont été demandées, par voie d'invitation, pour 1 ou 2 années, à trois (3) fournisseurs;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le mardi 27 novembre 2018 à 11 :00 heures et la municipalité a reçu une (1) soumission, pour l'année 2019, soit celle de Léon Bombardier Inc. et le résultat est le suivant :

	<b>Tarif / tonne</b> (taxes non incluses)
0-3/4 conforme M6-90B	15.50 \$
0-3/4 conforme M6-90A	24.75 \$
0-2 ½ conforme	24.00 \$
Sable classe A	12.00 \$
Sable classe B	7.75 \$

- Des frais supplémentaires seront applicables durant la période de dégel et durant la période hivernale

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal de la Ville de Valcourt accepte la soumission venant de Léon Bombardier Inc. pour la fourniture de matériaux pour le service des travaux publics, tel que soumissionné au bordereau de soumission en date du 26 novembre 2018 et l'appel d'offre daté du 14 novembre 2018, pour en faire partie intégrante et ce, pour l'année 2019.

ADOPTÉE

324-18-12-03

### **TRAVAUX RUE CARTIER - DIRECTIVES DE CHANGEMENTS**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte les directives de changements DC-07 à DC-12 pour les travaux sur la rue Cartier, totalisant la somme de 11 542.02 \$ (taxes non incluses) venant de Eurovia Inc., et suivant les recommandations de la firme WSP, telles que présentées, en date du 23 novembre 2018;

QUE le Conseil municipal autorise madame Karine Boucher, directrice générale, à signer, pour et au nom de la Ville, les directives de changements DC-07 à DC-12.

ADOPTÉE

325-18-12-03

**SYSTÈME D'INSTRUMENTATION ET DE CONTRÔLE DU SYSTÈME DE  
TÉLÉMÉTRIE DES RÉSEAUX D'AQUEDUC ET ÉGOUT  
AUTORISATION DE MANDAT À SCADALLIANCE**

- ATTENDU QUE le système de gestion des équipements de télémétrie (alarmes, niveaux, équipements de traitement de l'eau potable et des eaux usées) est en opération depuis 2006;
- ATTENDU QUE le système de gestion des équipements de télémétrie est présentement à pleine capacité et que des nouveaux équipements et paramètres devraient être incorporés au système de gestion des équipements;
- ATTENDU QU' il y a lieu d'effectuer une mise à niveau importante de notre système afin d'assurer une plus grande flexibilité lors d'ajout de nouveaux paramètres de gestion ou d'équipements;
- ATTENDU QUE la Ville de Valcourt a demandé deux (2) offres de services à la firme Scadalliance pour la mise à niveau du système de télémétrie des équipements de traitement de l'eau potable et des eaux usées;
- ATTENDU QUE la firme Scandalliance est le distributeur officiel et exclusif des produits du logiciel Topkapi Vision, dont la Ville de Valcourt fait actuellement usage;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

- QUE le Conseil municipal accepte l'offre de service no PR181017 (phase I) préparée par Scadalliance, en date du 31 octobre 2018, au montant de 24 219.49 \$ (taxes incluses);
- QUE le Conseil municipal accepte l'offre de service no PR181018 (phase II) préparée par Scadalliance, en date du 26 octobre 2018, au montant de 15 671.11 \$ (taxes incluses);
- QUE le montant total de la dépense de 39 890.60 \$ soit financé à même le budget de l'année 2018 et réparti entre les municipalités de la Ville de Valcourt, Canton de Valcourt, Bonsecours, Lawrenceville et Racine, selon les modalités de l'entente intermunicipale relative à l'alimentation en eau potable et selon les modalités de l'entente intermunicipale entre la Ville et le Canton de Valcourt relative à la fourniture d'un service d'égout;

Un résumé des coûts attribuables à chacune des municipalités est joint à la présente résolution comme annexe A pour la répartition des coûts de la phase I et comme annexe B pour la répartition des coûts de la phase II.

ADOPTÉE

326-18-12-03

**OFFRE DE SERVICE  
MISE À JOUR DU PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE POUR L'ANNÉE 2019**

- ATTENDU QUE monsieur Raymond Gagné, chargé de projet en sécurité civile, présente une offre de service, datée du 01 novembre 2018, pour la mise à jour du plan de sécurité civile de la Ville de Valcourt, pour l'année 2019 ainsi qu'une activité de formation/exercice, au montant de 4 064 \$ (taxes non incluses);

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte l'offre de service de monsieur Raymond Gagné pour la mise à jour du Plan de sécurité civile de la Ville de Valcourt, pour l'année 2019 ainsi qu'une activité de formation/exercice, au coût maximum de 4 064 \$ (taxes non incluses), telle que détaillée dans l'offre datée du 01 novembre 2018 qui fait partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

327-18-12-03

### **SÉCURITÉ CIVILE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE VOLET 1**

ATTENDU QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4 500\$, dans le cadre du Volet 1 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 5 822.58 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 900\$;

QUE la municipalité autorise madame Karine Boucher, directrice générale à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

ADOPTÉE

328-18-12-03

### **RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION CONTRE L'INCENDIE ADOPTION DU BUDGET 2019**

ATTENDU QUE lors d'une séance ordinaire du conseil de la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Valcourt, tenue le 14 novembre 2018, la Régie a adopté son budget pour l'année 2019;

ATTENDU QUE pour l'année 2019, le montant des dépenses applicables à la quote-part des municipalités est estimé à 658 744.41 \$;

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

ATTENDU QUE la Régie doit transmettre son budget aux municipalités membres pour adoption;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil de la Ville de Valcourt adopte le budget 2019 de la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Valcourt tel que présenté, copie jointe aux présentes pour en faire partie intégrante;

QUE la Ville de Valcourt verse sa quote-part au montant de 159 171.36 \$ suivant l'article 10 de l'entente relative à la protection contre l'incendie signée le 16 juin 2005 et tel qu'établi au tableau des quotes-parts présenté, copie jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

### SERVICE REGROUPÉ INTERMUNICIPAL EN INGÉNIERIE

Ce sujet est reporté à une prochaine séance

ADOPTÉE

329-18-12-03

### RUE CARTIER - AUTORISATION DE PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS SUPPLÉMENTAIRES

ATTENDU QUE le contrat avec la firme WSP prévoyait un prix unitaire pour une quantité de neuf (9) réunions de chantier à 650 \$ (2600 \$) et de 40 jours de service au chantier à 655 \$ (26 000 \$);

ATTENDU QU' en date du 23 novembre 2018, il y a eu trois (3) réunions de chantiers et douze (12) jours de service au chantier, additionnels au contrat initial;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal autorise le paiement des trois (3) réunions de chantiers et douze (12) jours de service au chantier additionnels au contrat initial, qui représente un montant total de 9 810 \$ (taxes non incluses), réparti selon les coûts unitaires soumis, soit :

3 réunions à 650 \$	=	1 950 \$
12 jours de service au chantier à 655 \$ =		7 860 \$

ADOPTÉE

330-18-12-03

### PROJET CARBONEUTRE DEMANDE POUR AGRANDISSEMENT DU JARDIN COMMUNAUTAIRE

ATTENDU QUE le Conseil municipal a accepté, le 7 mai 2018 (résolution 134-18-05-07) la demande d'agrandissement de la surface du jardin communautaire ayant comme but principal de faire vivre aux élèves une expérience de jardinage à l'année. Jardins hydroponiques;

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

ATTENDU QU' une demande d'un nouveau projet (d'expansion), basée sur le projet initial de jardins communautaires est demandée au Conseil municipal, plus amplement expliquée en date du 3 décembre 2018;

L'expansion sera faite avec des jardins intérieurs, des plateaux de pousses, et des bacs à jardinage.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte la demande pour l'agrandissement de la surface du jardin communautaire, telle que présentée en date du 3 décembre 2018.

ADOPTÉE

331-18-12-03

### DÉNEIGEMENT DES ENTRÉES DE BÂTIMENTS DE LA VILLE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le déneigement des entrées des bâtiments de la municipalité, soit le Centre communautaire, le Ciboulot, l'Hôtel de Ville et la Libellule, soit effectué par Simon Bombardier, au même tarif horaire que le contrat accepté pour l'entretien des bâtiments, soit la résolution 182-18-07-03,

QUE la présente résolution abroge toute autre prime ou entente (verbale ou écrite) pour le déneigement des entrées des bâtiments de la Ville.

ADOPTÉE

332 -18-12-03

### LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance est levée à 19 :50 heures.

ADOPTÉE

---

Renald Chênevert, Maire

---

Manon Beauchemin, Greffière